



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

de la séance du 22 juin 2015 à 20h00, Maison de Commune

Présidence : M. Thierry Cretegny

LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

- vu le préavis N° 03/2015 de la Municipalité relatif à la gestion et aux comptes 2014
- ouï le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'approuver la gestion et les comptes communaux pour l'exercice 2014, ainsi que le bilan, tels que présentés,
2. De donner décharge à la Municipalité et à la Boursière,
3. De relever la Commission de gestion de son mandat de contrôle de la gestion et des comptes

Ainsi décidé lors de la séance du Conseil communal
du 22 juin 2015.

Le Président

La Secrétaire

Thierry Cretegny

Isabelle Vouillamoz

